

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1853

Artikel: Les banques font de la résistance : c'est dans leur intérêt bien compris que le montant de la garantie pour les avoirs des déposants est augmenté, mais elles refusent leur contribution
Autor: Erard, Lucien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Banques: Rubik sur l'ongle

Va-t-on confier la levée de l'impôt à de nouveaux fermiers-généraux?

André Gavillet (17 janvier 2010)

L'Association des filiales des banques étrangères en Suisse, puis l'Association suisse des banquiers ne craignent pas la métaphore casse-tête, baptisant avec humour leur dernière proposition d'impôt à la source du nom du puzzle à trois dimensions, Rubik.

La retenue actuelle qui frappe le rendement de l'épargne étrangère déposée en Suisse, en lieu et place d'un échange d'informations, se révèle si facile à contourner que l'Union européenne ne s'en contente pas. D'où l'idée de perfectionner le système: de frapper aussi les dividendes, les gains en capitaux, les trusts, etc. Et d'appliquer les taux en vigueur dans le pays d'où provient l'épargne ou le placement.

La banque suisse ferait, dans cette hypothèse, un véritable travail de perception et de taxation. Moyennant quoi, le contribuable étranger verrait préservé son anonymat.

L'impôt étant acquitté, il serait «*en ordre*», inconnu fiscalement.

Etonnement

La proposition se veut détaillée. Elle est pourtant incomplète. L'impôt sur les successions n'est pas pris en compte. Or il joue dans l'évasion fiscale un rôle souvent déterminant. N'est pas davantage pris en compte l'impôt éludé sur le montant soustrait au fisc étranger pour le placer en Suisse (DP 1835). Mais ce qui frappe, c'est le virage à 180 degrés des banquiers. Jusqu'à ce jour, ils se présentaient comme un abri, un refuge contre un Etat qualifié d'inquisiteur. Et les voici qui se convertiraient en agents du fisc, d'autant plus redoutables qu'ils auraient accès, sans intermédiaire, au dossier du contribuable.

Mais surtout comment un Etat pourrait-il admettre qu'un droit fondamental qui lui est

confié soit transféré pour son application à des sociétés privées, dépourvues de légitimité? Va-t-on confier l'impôt à de nouveaux fermiers-généraux?

Europe

Les banquiers suisses se cramponnent aux justifications du secret bancaire qu'ils ont jusqu'à ce jour défendues: sous prétexte de limiter l'emprise de l'Etat, serait fondé, arbitrairement, le droit que certains se confèrent d'être au-dessus des lois. Reprendre aujourd'hui encore ce mauvais argument, c'est méconnaître l'unification européenne. Elle regroupe des Etats de droit, pourvus d'instances de contrôle et de recours.

La défense des droits individuels est une cause noble, mais par les moyens de droit existants et démocratiquement perfectibles.

Les banques font de la résistance

C'est dans leur intérêt bien compris que le montant de la garantie pour les avoirs des déposants est augmenté, mais elles refusent leur contribution

Lucien Erard (13 janvier 2010)

Les porte-parole de nos banquiers pourtant sauvés du désastre par la Confédération et la Banque nationale fin 2008 montrent peu de scrupule. Pour éviter la panique des clients, le Conseil fédéral avait

alors annoncé une augmentation à 100'000 francs de la garantie offerte à chaque déposant ainsi qu'aux institutions de prévoyance professionnelle. Un pieux mensonge, car le plafond,

pourtant porté de 4 à 6 milliards de francs, n'aurait jamais permis de tenir les promesses de remboursement en cas de défaillance de plusieurs banques et même simplement de l'une de nos

grandes banques. Or aujourd'hui economiesuisse, appuyée par la conférence des directeurs cantonaux des finances (parce que les banques cantonales ne sont pas concernées) et les partis bourgeois, refuse dans la procédure de consultation ce que le Conseil fédéral avait pourtant promis: augmenter les moyens financiers à disposition pour offrir une garantie de remboursement par la Confédération jusqu'à concurrence des limites inscrites provisoirement dans la loi, soit 100'000 francs par déposant.

L'Europe a porté cette garantie

à 100 000 €, les Etats-Unis à 250 000 \$. En Suisse, personne ne s'oppose à prolonger au-delà de 2010 le montant de 100'000 francs ainsi que les mesures pour les fonds de la prévoyance professionnelle. Mais qui va payer? Les banques et leurs alliés refusent de passer à la caisse: pas de fonds de garantie financé par les banques, pas de garantie de la Confédération également à la charge des banques. Prétexte: ne pas réduire la capacité concurrentielle de nos banques. Peu leur importe que leurs concurrents étrangers, eux, sont mis à contribution.

Il est évident pour tout le monde qu'il faut à tout prix éviter une panique des déposants. Chacun sait qu'en cas de crise, la Confédération et la BNS interviendraient comme elles l'ont fait pour UBS. Alors pourquoi payer se disent les banques. Si l'Etat se porte à leur secours, vu leur importance pour notre économie, encore faudrait-il que cette solidarité ne soit pas à sens unique. D'autant plus que la fiscalité helvétique est particulièrement avantageuse pour ce secteur: imposition des bénéfices réduite au minimum, pas d'impôts sur les plus-values pour les actionnaires privés, pas de TVA.

Ouïgours de Guantanamo: le Conseil fédéral doit prendre rapidement une décision positive

La valse-hésitation de la Suisse est indigne: rappel des faits

Jean-Daniel Delley (15 janvier 2010)

«Autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération», le Conseil fédéral donne plutôt l'impression de ne rien diriger et de préférer la temporisation à la décision. Le dossier des deux ressortissants ouïgours détenus à Guantanamo en est une consternante illustration.

En janvier 2009, le gouvernement helvétique salue la décision du président Obama de suspendre les procédures d'exception contre les détenus de Guantanamo, des procédures qui violent les Conventions de Genève, et de fermer cette prison. Berne répond favorablement à la demande américaine d'accueillir certains des détenus qu'un renvoi dans leur

pays mettrait en danger, une disponibilité qui n'est peut-être pas étrangère aux relations alors tendues avec les Etats-Unis en raison des activités délictueuses d'UBS.

Fin août, une délégation suisse se rend à Guantanamo pour évaluer le dossier des candidats à l'accueil. Puis la bonne volonté helvétique faiblit. Trois détenus, un Lybien, un Algérien et un Ouïgour, «vendus» par le Pakistan aux Américains et reconnus sans danger par ces derniers, se voient refuser l'asile par l'Office fédéral des migrations. Le recours du candidat algérien est admis par le Tribunal administratif fédéral pour cause de procédure bâclée. Le recours des deux autres

requérants n'a pas encore été tranché.

En décembre, le Conseil fédéral accepte de donner asile à un ressortissant ouzbek qui sera pris en charge par le canton de Genève. Le Jura rappelle alors qu'il a manifesté sa disponibilité à accueillir les deux derniers Ouïgours de Guantanamo sans point de chute, une décision restée sans réponse. Mais la Chine se manifeste. Sa représentation à Berne demande à la Suisse de renoncer à son invitation et exige que ces deux citoyens chinois, considérés comme des terroristes par Pékin, lui soient livrés. Courageusement, la commission de politique de sécurité du Conseil national conseille au Conseil fédéral de